Réunion du 9 Décembre 2025

Convocation du 05/12/2025

L'an 2025, le 9 Décembre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-THORETTE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Laurent GUILLAUD, Maire.

Etaient présents : M. GUILLAUD Laurent, Maire, Mmes DEUSS Virginie, DOIREAU Marie-Laure, PEREIRA Sylvie, PRADAL Annelise, THIEBAUT Joëlle, VIGOUREUX Noëlle, MM BACCHIONI Paul, CARRE Gaël, DOS REIS Alain, LANTUAS Didier.

Mme VIGOUREUX Noëlle a été nommée secrétaire.

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

réf : 2025_045-XEFI - proposition maintenance informatique

Après rejet du devis proposé par la société XEFI lors du précédent conseil municipal pour le nouveau contrat, Mme VIGOUREUX a demandé des nouvelles propositions pour la maintenance et la sécurité informatique.

La société XEFI a fait 2 offres :

- une offre équivalent à celui existant soit la maintenance et antivirus pour les ordinateurs à 330,72 € par mois.
- une offre proposant la maintenance et l'installation d'un pare feu sur les postes « mairie » à 1 168,32 € par mois.

Après discussion, le conseil municipal, décide de retenir le première proposition à 330.72 € par mois, sachant qu'il faudra passer à une formule plus sécurisante dans les années à venir.

réf : 2025_046-Décision modificative n°1

Suite à la décision quant au choix des entreprises intervenantes pour le projet de rénovation énergétique (mise à jour des devis) et au vu des montants, il est nécessaire de procéder à une modification dans le budget pour la partie investissement.

Investissement

Recettes :

C/ 1323 -subventions département : - 13 575.00 €
C/ 1641 - emprunts en euros : + 13 575.00 €
C/ 1641 - emprunts en euros : + 47 358.76 €

Dépenses :

C/ 2031 - frais d'études : - 1 887.64 €
C/ 21351 - installations générales ... des constructions - bâtiments publics : - 20 779.20 €
C/ 21532 - réseaux d'assainissement: - 13 452.00 €
C/ 21848 - autres matériels de bureau et mobiliers : - 13 366.68 €
C/21318 - constructions autres bâtiments publics : + 49 485.52 €
C/21318 - constructions autres bâtiments publics : + 47 358.76 €

Après explication de Mme VIGOUREUX, le conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative.

réf : 2025_047-Emprunt - 2 ans - subventions et TVA - travaux de rénovation énergétique salle des fêtes

En début d'année, il a été inscrit au compte 1641 en recette la somme de 104 773.76 € augmentée du compte 1323 de 13 575.00 € aux quelles il faut ajouter 47 358.19 €, on obtient 165 706.95 € pour assurer le financement de la totalité des travaux.

Les banques Crédit agricole et Caisse d'Epargne ont été sollicitées.

A offre équivalente, la Caisse d'Epargne est plus réactive et ne compte pas d'indemnités lors des remboursements, propose un prêt à 90 000.00 € à court terme sur 2 ans au taux de 2.51 % qui permettra

de payer la TVA et d'attendre le versement des subventions.
Le conseil municipal, vote à l'unanimité, la proposition présentée et autorise M. le Maire à signer les documents y afférant.

réf : 2025_048-Emprunt - 15 ans - travaux de rénovation énergétique salle des fêtes

Pour compléter l'emprunt de 90 000.00 € et financer les travaux, il convient de contracter un emprunt de 75 000.00 €, proposition de la Caisse d'Epargne sur 15 ans au taux de 3.64% et une deuxième proposition sur 20 ans au taux de 3.88%.

Après avoir comparer les offres et appréhender les conséquences des remboursements sur les années futures, les membres du conseil optent pour la proposition à 15 ans et autorisent Mr le Maire à signer les documents y afférent.

Informations diverses :

- opération "plantez le décor" : Mr DOS REIS informe que ce matin avec l'aide de Mr LINZE les arbres commandés et arrivés le 04 décembre ont été plantés derrière l'école, participation des enfants accompagnés de leur maitresse. Opération possible à moindre coût grâce au PETR.
- jardins partagés : Mr DOS REIS présente le plan préparé par l'architecte paysagiste pour donner un aspect nouveau au «jardin « derrière la médiathèque. Ce réaménagement est possible grâce à l'implication de la CDC Cœur de Berry, participation nulle de la commune.
- contrat de travail Mme DUFOURD : Mme VIGOUREUX souhaite faire le point sur le contrat et le travail de Mme DUFOURD.

Son contrat prévoit 11 h de travail par semaine, contrat en remplacement de Mme MOUTEAU en arrêt maladie, calqué sur le contrat de Mme MOUTEAU.

Mme MOUTEAU est arrêtée jusqu'au 09 janvier 2026.

Face aux difficultés de communication avec Mme DUFOURD, Mrs GUILLAUD et DOS REIS informeront Mme DUFOURD de la reconduction de son contrat jusqu'au 09 janvier 2026 avec précision sur la qualité de son travail et les horaires à respecter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.

Laurent GUILLAUD Noëlle VIGOUREUX